

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 6^e jour du mois de mai 2019, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Monsieur Alain Desjardins, directeur général, et M^e Lydia Laquerre, greffière, sont également présents.

RÉSOLUTION NO 107-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, ajournée au 15 avril 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, ajournée au 15 avril 2019, tel que rédigé.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 108-19

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 1^{er} mai 2019 et totalisant 1 631 601,36 \$.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

RÉSOLUTION NO 109-19

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général daté du 2 mai 2019 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

A D O P T É E

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière fait dépôt d'une copie du procès-verbal de correction, accompagnée d'une copie de la résolution n° 010-19, afin de modifier cette dernière, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION 110-19

APPROPRIATION DE FONDS - ASSURANCES DE DOMMAGES

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par Monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 20 083 \$ des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours) au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées, étant la garantie de franchise collective de la municipalité dans le cadre de l'entente avec l'Union des municipalités du Québec, relativement au programme d'assurances de dommages (p.c. 23-310-01-000).

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 111-19

ADOPTION POLITIQUE DE RÉGIE INTERNE NO 22

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique de régie interne n° 22 intitulée "portant sur la numérisation des documents de la Ville de Plessisville" laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est paraphée par le maire et la greffière.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

RÉSOLUTION NO 112-19

RENOUVELLEMENT BAIL 1454, AVENUE SAINT-LUC (CIMENTS
TASCHEREAU)

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RENOUELER le bail de l'immeuble situé au 1454, avenue Saint-Luc, avec Ciments Taschereau inc., pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, aux mêmes conditions, à l'exception du loyer qui sera majoré de 2 %.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 113-19

SOUSSIONS CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES 2019-2021

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 11 avril 2019 à 10 h 15, pour la caractérisation des eaux usées 2019-2021;

ATTENDU le rejet d'une soumission qui comporte une irrégularité majeure;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Simo Management inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de l'entreprise Simo Management inc. pour la caractérisation des eaux usées 2019-2021, pour 116 160 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Me Lydia Laquerre, greffière, ou à défaut la greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 114-19

SOUSSIONS ACCESSOIRES AQUEDUC ET ÉGOUT 2019

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 16 avril 2019 à 13 h 46, pour l'achat d'accessoires d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU QUE la municipalité peut retenir les soumissions en partie, en

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

tenant compte des prix les plus avantageux pour chacun des items;

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR les soumissions comme suit, savoir:

NOM	MONTANT
J.U. Houle ltée	7 154,27 \$
Emco ltée	10 440,02 \$
Réal Huot inc.	3 464,17 \$
Wolseley Canada inc.	5 933,08 \$

Le tout excluant les taxes applicables, conformément aux soumissions reçues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 115-19

SOUSSIONS FOURNITURE DE GRANULATS, SABLES ET TERRE

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 16 avril 2019 à 13 h 30, pour la fourniture de granulats;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU que la municipalité peut retenir les soumissions en partie, en tenant compte des prix les plus avantageux pour chaque catégorie de matériel;

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR les soumissions comme suit, savoir:

MATÉRIEL ACHETÉ ET PRIS CHEZ LE FOURNISSEUR:

<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix unitaire</u>
Granulat concassé MG-20A	Carrière P.C.M. inc.	13,65 \$/ t
Granulat concassé 20 mm net	Sintra inc.	13,22 \$/ t
Sable classe "A"	A. Grégoire & Fils ltée	6,75 \$/ v ³
Terre mélangée et tamisée	A. Grégoire & Fils ltée	10,00 \$/ v ³

MATÉRIEL ACHETÉ ET LIVRÉ PAR LE FOURNISSEUR:

<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix unitaire</u>
Granulat concassé MG-20A	A. Grégoire & Fils ltée	16,90 \$/ t

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Granulat concassé 20 mm net	Pavage centre sud du Québec inc.	19,25 \$/ t
Sable classe "A"	A. Grégoire & fils ltée	11,75 \$/ vg ³
Terre mélangée et tamisée	Jean-Claude Lizotte inc.	13,00 \$/vg ³

Le tout conformément aux soumissions reçues.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 116-19

SIGNATURE PROTOCOLE D'AIDE FINANCIÈRE – PMIC 16495

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités de l'entente d'aide financière entourant la réalisation d'un Plan d'action en adaptation aux changements climatiques, telles que stipulées par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique (PMIC);

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER madame Marie-Pierre Paquette, chargée de projet à la direction générale, comme personne autorisée à agir et à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le protocole d'aide financière et tout autre document relatif au projet mentionné ci-dessus.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 117-19

DÉLÉGATION FORMATION AQU

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER madame Yolande St-Amant, conseillère, à la formation sur l'urbanisme organisée par l'Association québécoise d'urbanisme sous le thème « *Les outils du CCU: Compréhension, Action, Innovation!* », qui aura lieu à Trois-Rivières, le 25 mai 2019.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription de 205 \$, excluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des frais de déplacement et des dépenses afférentes selon le règlement en vigueur (p.c. 02-110-01-312).

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 118-19

DÉLÉGATION CONGRÈS FCM

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER madame Yolande St-Amant, conseillère, accompagnée de son conjoint, au congrès annuel et salon professionnel 2019 de la Fédération canadienne des municipalités, qui aura lieu du 30 mai au 2 juin 2019 au Centre des congrès de Québec, sous le thème « Créons le Canada de demain ».

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription de 869 \$, excluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des frais de déplacement et des dépenses afférentes selon le règlement en vigueur (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 119-19

PRÊT TERRAIN DE BALLE AU PARC SPORTIF

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE CONSENTIR au prêt, à titre gratuit, du terrain du parc sportif derrière la polyvalente La Samare pour la tenue du tournoi de balle donnée "Black'N Ball", organisé par messieurs Jérémy Roberge et Romain Queyrel, qui se tiendra du 28 au 30 juin 2019.

Il est de plus résolu d'autoriser la consommation et la vente de boissons alcoolisées sur les terrains du parc sportif, pour la tenue dudit tournoi, de 8 h à 3 h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 120-19

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC POUR LA TENUE DU BIERGARTEN

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la firme Les Services exp inc. à soumettre, au nom de la Ville de Plessisville, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 et/ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à présenter tout engagement en lien avec cette demande, pour

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

la tenue de l'événement Biergarten sur l'île Louis-Philippe-Hébert.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 121-19

EMBAUCHES ESTIVALES ÉTUDIANTS AUX TRAVAUX PUBLICS

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER les personnes ci-après mentionnées, à titre de salariés étudiants, au taux prévu à la convention collective de travail en vigueur:

- monsieur Félix Grégoire à l'horticulture, pour la période du 5 juin au 23 août 2019;
- monsieur Charli Gosselin aux travaux publics, pour la période du 27 mai au 16 août 2019;
- monsieur Julien Provencher pour effectuer les tests aux jeux d'eau le soir et les fins de semaine, pour la période du 17 juin 2019 jusqu'à la fermeture des jeux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 122-19

FRAIS DE NON-RÉSIDENTS - PAROISSE DE PLESSISVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a reçu une lettre de la municipalité de la Paroisse de Plessisville en date du 11 avril 2019, indiquant qu'elle désire connaître le processus de paiement des frais de non-résidents de la Ville de Plessisville pour l'utilisation de ses infrastructures de loisirs;

ATTENDU QUE la Ville maintient que la municipalité de la Paroisse de Plessisville doit honorer l'entente Infrastructures « Volet sportif » en loisirs intervenue le 13 septembre 2013, visant l'équité sociale entre les communautés respectives;

ATTENDU QUE la Ville n'a aucune obligation d'accueillir des citoyens d'une autre municipalité en tant que non-résidents et qu'elle peut leur refuser l'accès à ses installations;

ATTENDU QUE la Ville s'est prévalu de l'article 24.6 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), pour régler un différend portant sur le caractère local ou supralocal des équipements, sur la gestion de ceux-ci et le financement des dépenses ou sur le partage des revenus qu'ils produisent;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

ATTENDU QUE la Ville a adopté la résolution n° 068-19, donnant mandat à la *Commission municipale du Québec* de procéder à une médiation, en collaboration avec la municipalité de la Paroisse de Plessisville;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE NE PAS EXIGER une tarification pour les frais de non-résidents aux citoyens de la municipalité de la Paroisse de Plessisville utilisant les infrastructures sportives, jusqu'à la décision finale et sans appel de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation ou de la Commission municipale du Québec, relativement au décret des infrastructures sportives comme équipements supralocaux.

Il est de plus résolu d'informer la municipalité de la Paroisse de Plessisville de l'ouverture de la Ville pour trouver un accord dans le cadre du différend concernant l'application de l'entente infrastructures volet sportif en loisir au bénéfice des citoyens du grand Plessisville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 123-19

REJET DE SOUMISSIONS POUR LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES BRANCHES

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 16 avril 2019 à 14 h, pour le transport et le traitement des branches pour l'année 2019;

ATTENDU que le conseil a décidé de ne pas aller de l'avance avec ce projet;

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE REJETER les soumissions reçues pour le transport et le traitement des branches pour l'année 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 124-19

SOUMISSIONS REFINANCEMENT 382 400\$

Date d'ouverture	6 mai 2019	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture:	10 h	Échéance moyenne:	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec		
Montant:	382 400 \$	Date d'émission	13 mai

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2019, au montant de 382 400 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

20 100 \$	2,96000 %	2020
20 800 \$	2,96000 %	2021
21 400 \$	2,96000 %	2022
22 200 \$	2,96000 %	2023
297 900 \$	2,96000 %	2024
	Prix: 100,00000	Coût réel: 2,96000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE DU CANADA INC.

20 100 \$	2,30000 %	2020
20 800 \$	2,35000 %	2021
21 400 \$	2,40000 %	2022
22 200 \$	2,60000 %	2023
297 900 \$	2,65000 %	2024
	Prix: 98,09300	Coût réel: 3,08903 %

3. CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE

20 100 \$	3,29000 %	2020
20 800 \$	3,29000 %	2021
21 400 \$	3,29000 %	2022
22 200 \$	3,29000 %	2023
297 900 \$	3,29000 %	2024
	Prix: 100,00000	Coût réel: 3,29000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Proposé par

Appuyé par

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Plessisville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2019 au montant de 382 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 1590. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 125-19

REFINANCEMENT 382 400 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Plessisville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 382 400 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
1590	382 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 1590, la Ville de Plessisville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originalement fixé à ces règlements;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2020	20 100 \$
2021	20 800 \$
2022	21 400 \$
2023	22 200 \$
2024	22 900 \$ (à payer en 2024)
2024	275 000 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 1590 soit plus court que celui originalement fixé, c'est-à-dire pour un

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 126-19

ACCEPTATION PRIMADA

ATTENDU QUE le projet de réfection et réaménagement au centre communautaire (1745 avenue Fournier) requiert un investissement d'environ 65 000 \$ de la part de la Ville;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Martin Nadeau, Sylvain Beaudoin et Martine Allard

Ont voté contre : Jean-Félice Nadeau et Yolande St-Amant

D'ACCEPTER la subvention de 64 947,50 \$ accordée à la Ville de Plessisville par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet ci-dessus décrit.

Il est de plus résolu de déléguer Madame Marie-Pierre Paquette, chargée de projets à la direction générale, à titre de signataire pour tous les documents afférents relatifs au projet.

ADOPTÉESURDIVISION

RÉSOLUTION NO 127-19

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

ATTENDU QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but "d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique";

ATTENDU QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire oeuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Proposé par madame Yolande St-Amant

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE HISSER le drapeau des patriotes au mat de l'hôtel de ville, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 128-19

APPUI JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la journée du 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de déployer le drapeau arc-en-ciel au mat de l'hôtel de ville chaque année, à partir du quatrième jour précédant jusqu'au deuxième jour suivant cette journée, pour une durée totale de sept jours, afin de symboliser les victoires et les luttes pour l'égalité des personnes des minorités sexuelles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 129-19

ABROGATION RÉSOLUTION 318-17

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ABROGER la résolution n^o 318-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 130-19

DEMANDE DE SUBVENTION VILLE PRIMEAU VOLET 2 - POSTE DE POMPAGE GARNEAU

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) volet 1.2 pour des travaux de mise aux normes du poste de pompage Garneau;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Marie-Pierre Paquette, chargée de projets à la direction générale, à soumettre une demande d'aide financière au nom de la Ville de Plessisville dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) volet 1.2, relativement aux travaux de mise aux normes du poste de pompage Garneau.

Il est de plus résolu que la Ville de Plessisville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 131-19

AFFECTION DE FONDS - RÉFECTION DU PONT SIMONEAU

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER, suite à l'audit des livres de la municipalité, 26 712,07 \$, du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) (portion fédérale) devant initialement être appliqué à la réfection d'une partie des avenues du Collège, Mailhot et Painchaud ainsi qu'une partie des rues Napoléon et Saint-Calixte, au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées à la réfection du pont Simoneau.

A D O P T É E

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 1738 À 1745

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements 1738 « Modifiant diverses dispositions du Règlement no 1703 de zonage », 1739 « Modifiant le Règlement no 1704 de lotissement, afin de prévoir une dimension minimale des lots intérieurs pour l'usage commerce (c2) », 1740 « Modifiant le Règlement no 1705 de construction, visant l'ajout d'une disposition sur les fenêtres de chambres à coucher et de normes de construction durable », 1741 « Modifiant le Règlement no 1707 administratif en urbanisme afin de définir un poulailler et une volière », 1742 « Modifiant le Règlement no 1170 sur les nuisances, afin de permettre la garde de poules pondeuses sur les terrains résidentiels », 1743 « Modifiant le Règlement 1631 Concernant les animaux et abrogeant le règlement 1533 et ses amendements afin de permettre la garde des poules sur les terrains résidentiels », 1744 « Modifiant le Règlement 1470 visant à établir la rémunération du maire et des conseillers à compter de 2006 »; une présentation du projet de ce règlement a été faite lors de la séance du 11 mars 2019, et 1745 « Modifiant diverses dispositions du Règlement 1736 Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2019 » ;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les règlements no 1738 « Modifiant diverses dispositions du Règlement no 1703 de zonage », no 1739 « Modifiant le Règlement no 1704 de lotissement, afin de prévoir une dimension minimale des lots intérieurs pour l'usage commerce (c2) », no 1740 « Modifiant le Règlement no 1705 de construction, visant l'ajout d'une disposition sur les fenêtres de chambres à coucher et de normes de construction durable », no 1741 « Modifiant le Règlement no 1707 administratif en urbanisme afin de définir un poulailler et une volière », no 1742 « Modifiant le Règlement no 1170 sur les nuisances, afin de permettre la garde de poules pondeuses sur les terrains résidentiels », no 1743 « Modifiant le Règlement 1631 Concernant les animaux et abrogeant le règlement 1533 et ses amendements afin de permettre la garde des poules sur les terrains résidentiels », no 1744 « Modifiant le Règlement 1470 visant à établir la rémunération du maire et des conseillers à compter de 2006 », le maire votant en faveur du règlement, et no 1745 « Modifiant diverses dispositions du Règlement 1736 Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2019 ».

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 35.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE